

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LA SCIE



CASTIGAT RIDENDO MORES.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE... C. C. LESCLAPPEUR

REDACTEUR-EN-CHEF

LA "SCIE."

Tous ceux qui voudraient s'abonner à La Scie, peuvent le faire en s'adressant à l'Imprimeur et en payant \$1.00 par année, ou \$0.50 pour six mois. Le tout d'avance. La Scie paraît le mercredi de chaque semaine.

On recevra aussi des annonces à un taux modéré.

QUÉBEC, 28 OCTOBRE 1863.

Nous plaisantons, nous châtions, et nous rions.

Nous n'insultons jamais.

Aux uns il faut la plaisanterie qui corrige les ridicules;

Aux autres, il faut la verge qui châtie les abus.

A tous il faut le mot pour rire!

C'est là notre but et nous avons la prétention de croire qu'il est bon.

En fondant ce journal, le Propriétaire de la Scie a l'honneur d'annoncer au public qu'il va lâcher de s'assurer du concours de MM. Sabin Tétu, Narcisse Légaré, Théophile Bédard et J. O. Turgeon, de l'Université Laval, tous maîtres passés dans l'art du sciage. Ce sera une précieuse acquisition. M. Tétu écrira dans le genre d'Un Million de Calambours et M. Légaré dans celui d'Un Million de Béatitudes. Quant à M. Bédard, il pourrait être chargé de la partie politique, et nul ne peut douter de ses hautes capacités quand on songe qu'il a été pendant sept mois Rédacteur en chef du Journal de Q. M. Turgeon nous esquissera les portraits contemporains. Il a déjà fait ses preuves dans le Brognard de M. Berthelot. Nous aurions bien voulu nous adjoindre la collaboration de celui-ci, mais il paraît que la chose est impossible. C'est dommage, car c'est un scieur de première classe.

Notre Prospectus est inévitablement remis faute d'espace.

Il est probable que nous lui garderons une place dans notre ultimatum.

UN PLAGIAIRE.

Depuis longtemps l'on accusait M. L. H. Fréchet de plagiat, mais jusqu'à présent per-

sonne n'avait pu donner des preuves directes de ce grave avançé. Aussi n'est-ce qu'à regret que nous accusons réception d'une lettre de M. Daniel Pérulli, dans laquelle ce jeune monsieur prouve d'une manière irrécusable ses droits à la paternité de la poésie intitulée "Les Praves de 1760." Nous nous ferions un plaisir de publier la correspondance dont a bien voulu nous honorer notre ami, mais malheureusement le profond respect que nous avons toujours eu pour la langue Française, nous empêche de livrer ainsi, *ex-abrupto* les élucubrations de M. Daniel Pérulli. Néanmoins, suivant l'expression de ce monsieur, *vu la gravité du cas*, nous n'avons pas hésité à retourner la versification et l'orthographe de sa pièce de vers, que nous livrons sans commentaires à nos lecteurs.

LES BRAVES DE 1860.

Ils étaient tombés-là ces buveurs magnanimes, Tous ces héros grisés par tant de toasts su-
[blimes...]
Et sur ce sol couvert de tessons et de vins,
Tout rappelait à l'œil leur combat, leur victoire,
Et les vieux souvenirs de cette nuit de gloire
Planant sur ces débris redisaient aux voisins :

"Ici l'on fut témoin de ribotes étranges;
"Ici l'on vit tomber d'invincibles phalanges,
"Et depuis ce jour-là le *spree* n'a pas pris fin.
"Ils tombèrent ici sous les bancs et les tables...
"Inclinez-vous, voisins, ils étaient indomp-
[tables!]
Et les voisins disaient : "Ils sont domptés,
[enfin!]"

Et le poète, lui, se souvint de ces braves,
Succombés en voulant vider toutes leurs caves;
Leur nom d'un triste oubli retiré par lambeaux,
Furent bientôt gravés sur un tonneau de bière,
Et les voisins disaient d'une voix funéraire :
"Ils tombèrent grisés, honneur à leurs caveaux !"

Voisins et voisins, tous alors s'attablèrent ;
Les haïnes d'étudiants ce jour-là s'oublèrent :
Ensemble on célébra ces héros valeureux ;
Puis Arsène Michaud, cet excellent Arsène,
Par un sublime effort de son génie obscène
Composa mille vers en l'honneur de ces preux.

Dans ces chambres longtemps désertes et
[muettes...]
On entendit alors résonner les assiettes
Avec le cliquetis des bouteilles de vin...
Gaudement qui baillaient prit deux verres de
Gaudement qui baillaient prit deux verres de
[bière...]

Puis Arsène et Duval à la moustache fière,
Sur le vieux champ du *spree* se donnèrent la
[main...]

Oh! puissions-nous toujours féconde et forte
[raie...]
Suivant de ces héros et l'exemple et la trace
Vider bien des flocons [et grande nation,
Dans les beaux jours de paix comme aux jours
[des tempêtes...]
Puissions-nous toujours voir, faisant couber
[nos têtes...]
Les vieux vins de la France et l'ale d'Albion
[de nos têtes...]
La France l'oh! de nouveau son Claret nous
[inonde...]
Bien des jours avaient fui sans que du Nor-
[mond...]
Vos chansons, chers amis, fissent gronder
[le Pécho...]
Mais le Médoc revient scintillant sur nos tables
Où pétillent déjà tous les vins délectables,
De Chablis, de Sauternes et de Château-Margaut.
DANIEL PÉRULLI

En passant, hier, devant le Palais de Justice,
M. Cri-Cri a ramassé le document suivant
qu'un jeune avocat venait de laisser tomber
par négarde
[PROVINCE DU CANADA.] Cour de Circuit
District de Québec.

Dame Joselite Lacrosse, commerçante, de
la paroisse de St-Malachie, dans le comté de
Dorchester,

Hector L. Langevin, avocat, de la cité de
Québec,

Aux Honorables Juges de cette Cour,
La dite demanderesse se plaint du dit de-
fendeur, et par la présente déclaration repré-
sente humblement :

Que le on vers le premier de juillet dernier,
le dit Hector L. Langevin, parcoureur, le
comté de Dorchester pour fins électoraux, a
acheté de la dite demanderesse deux terri-
nes de lait, à raison du prix et somme de
deux deniers courant chacune, ce qui fait en
tout quatre deniers courant;

Que le dit Hector L. Langevin, défendeur
en cette cause, a bien et dûment bu les dites

terrénées de lait par lui achetées et qu'il les a même trouvées bonnes ;

Que la dite somme de quatre deniers courant est encore toute due à la demanderesse par le dit défendeur qui refuse et néglige de la payer quoique de ce souvent requis.

Pourquoi la dite demanderesse conclut humblement à ce que, sur preuve des allégués ci-dessus et par le jugement de cette honorable cour, le dit défendeur soit condamné à lui payer la dite somme de quatre deniers courant avec intérêt à compter du premier de juillet dernier, et les dépens de la présente action.

Québec, 24 octobre 1863.

(Signé) HENRI T. TASCHEREAU,
Proc. de la Dem.
(Vraie copie)
M. Cri-Cri.

UN DUEL

M. Cri-Cri nous rapporte que le chevaleresque Henry de Saint-Maurice, Scieur de Vincennes vient de provoquer M. Hercule-Edouard-Philéas-Daniel Huot de Pérulli. Il paraît que celui-ci aurait accusé le brave Henry de ne pas savoir écrire.

Si l'on en croit M. Cri-Cri, la rencontre aura lieu le jour de la Fête des Saints-Innocents, au bureau du *Canadien*. Les témoins sont M. Emm. Blain de Sainte-aux-Bains, Scieur de Bric-à-brac ; L'Hon. Fréchette, L'ros de St. Bernard ; le Pacha Harclès-Rhein-Quamér-Moreau, et le jeune et intéressant Adolphe Carou de Clermont, cousin de M. de Pérulli.

Aucun chirurgien n'a été appelé, vu que les écrits de tous ces messieurs forment un savoir-faire assez puissant pour guérir de tous maux.

Le duel étant une chose défendue par les Lois divines et humaines, nous signalons ce fait aux autorités, afin qu'elles préviennent, s'il est possible, une rixe qui pourrait être fatale.

Dans tous les cas, nous conseillons aux deux champions d'aller poser chez M. Livernois avant le combat, afin que celui qui succombe ait au moins la consolation de laisser sa photographie à la Postérité. Mais, nous y songeons, le Pacha pourra fort bien y suppléer ; on dit qu'il a déjà donné des preuves de son habileté, comme peintre grotesque. M. Cri-Cri assure même qu'il a fait un magnifique portrait de M. Joseph à Quatre Pattes. Il lui avait adressé une lettre comme ceci :

A l'Honorable Joseph..... le reste était un quadrupède, qui suivant M. Cri-Cri était fort bien dessiné.

UNE MINE

De l'or ! et encore de l'or ! telle était l'exclamation du personnage Harpagon. Du cuivre ! encore du cuivre ! telle est celle d'un de nos descendants qui porte nom Georges.

N'allez pas rire, car l'écrit de Georges est précédé de sérieuse et en voici la preuve. Il y a déjà quelque temps, Georges consentit à souffrir chaud et froid à s'exposer à toutes les intempéries d'une saison atroce pendant quinze jours. Et au pied des collines du township de Ham, à la tête d'une douzaine de travailleurs, il trouva toute la rectitude d'une mine fixe dans sa tête.

On le laissa pendant quinze jours il creusa les ingrates entrailles de la terre, interrogea

la moindre caillou de l'œil le plus avide, et puis (ô miracle !) qu'en est-il résulté ? Eh bien ! Georges après tant de peines et de travaux quasi-herculéens, est venu exposer, aux yeux étonnés de la population québécoise, une pierre grosse..... comme une noisette ! Dans laquelle pierre, examinée scrupuleusement à l'aide d'une loupe, et placée sous un certain jour, on aurait pu supposer qu'il pouvait se trouver certains soupçons de cuivre.

Courage donc au hardi travailleur, et que le succès continue à couronner tant de généreux efforts !

\$25 DE RECOMPENSE!!!

Le propriétaire de la *Scie* offre \$25 de récompense à celui ou celle qui lui fera parvenir la meilleure biographie de M. L. H. Fréchette, le poète en rimes plates. C'est un génie tellement profond qu'il en est creux, et tellement brillant qu'on n'y voit que du feu ; nos plumes les mieux exercées y perdent leur temps. Il faudra que cette biographie soit précédée d'une caricature représentant M. Fréchette avec tout le chic qu'on lui connaît, et tenant d'une main un "Echappé de la potence," et de l'autre la millième partie des exemplaires de "Mes Loisirs," qui sont restés chez le libraire. Qu'on n'oublie pas surtout de lui teindre la moustache ; ça lui fera plaisir.

EGROTUS SUM!

Si tout le monde ressemblait à notre ami, John H. O'Neill, le jeune barreau nous ferait l'effet d'un bataillon de l'hôtel des Invalides. — Quand on s'enquiert de l'état de sa santé, sa figure prend une expression malsaine, horrible à voir ; il se prend la tête entre les mains, se frotte les côtes, s'osculte la poitrine, et vous explique son cas..... la dernière fois que nous avons rencontré notre pauvre ami, il en était au dernier mot du catalogue des infirmités humaines. Nous avons hâte de le revoir, afin de faire une niche aux Esculapes qui prétendent n'ignorer le nom d'aucune maladie.

G. H. MOREAU vs. FRANCOIS EVANTUREL.

On parle beaucoup en ce moment d'un procès qui est destiné à faire du bruit dans nos annales judiciaires. Voici ce que M. Cri-Cri a pu nous apprendre de ce sujet :

Quelques jours avant le dernier vote de non-confiance contre le gouvernement, M. François Evanturel serait allé commander à M. Moreau une caricature, représentant la chute du ministère. Or la caricature étant faite et le ministère ayant tenu bon, M. Moreau aurait réclamé son salaire, et M. Evanturel refusé de le lui payer. Une action a donc été immédiatement intentée contre l'honorable Francis.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de l'affaire.

LE CHARMANT ADOLPHE.

On demandait hier au charmant Adolphe pourquoi il n'avait pas assisté au dernier bal : " Ah ! voyez-tu, répondit-il, by Jove ! étannée dell, je ne pouvois pas danser ! " Une jolie dame qui est très-habile musicienne, avait noté l'air et les modulations que l'intéressant Adolphe a su donner à cette phrase, et avait

été assez bonne pour nous les envoyer. Mais son manuscrit s'étant égaré dans nos papiers, nous ne pouvons donner aujourd'hui que les paroles ; nous donnerons la musique dans notre prochain numéro.

NAIVETE.

Il y a quelques mois, dit M. Cri-Cri, un astre du Barreau de Québec, plaidait une cause à la Cour de Circuit, s'exprimant ainsi : S'il plaît à Votre Honneur, la *témoine* qui vient de déposer dans la boîte a dit des choses qui n'ont pas plus de bons sens que..... j'en ai ! Car les fondements sur lesquels sont appuyés les édifices en question n'existent pas.

DESESPERANT.

Nous avions encore appris que M. de Montebas, avocat de cette ville, devait encore se marier ; mais les informations subséquentes que nous donne M. Cri-Cri, tendent encore à nous faire croire que le mariage en question est encore remis.

SCIE REINE.

Un lourdaud disait, l'autre soir, après avoir entendu chanter M. Emm. Blain : " Il chante comme une sybène. " — " J'adinets qu'il chante comme une scie, " répliqua M. Cri-Cri ; mais comme une scie ordinaire et non pas comme une scie reine !

M. Cri-Cri nous assure que M. Faubre, du *Canadien*, écrit tous ses articles éditoriaux avec une plume de butor ; ses lettres particulières, avec une plume de dinde, et son *Courrier de Québec*, avec une plume d'oie.

Ce matin M. Evanturel se croyait seul, et M. Cri-Cri qui écoutait par le trou de la serrure, entendit le monologue suivant : " O nature ! pourquoi m'avois-tu donné tant de barbe et si peu de..... " M. Cri-Cri n'a pas entendu le dernier mot, mais il nous assure que M. Evanturel portait alors la main à son front.

M. Cri-Cri, passant l'autre jour dans la rue St. Jean, a pris à la volée le dialogue suivant :
James. — Dis donc, René, connais-tu quelqu'un à Québec, qui soit bien mince de corps et d'esprit ?

René. — Tais-toi donc..... tu veux parler d'Herménégilde. Il est plus épais qu'il n'a l'air.

UNE SCÈNE DE CORRIDOR SUR LA RUE DU PONT.

La servante. — M. Jules !
Jules. — Après ?
La servante. — Voici les malles de ce pauvre M. Médard qui viennent d'arriver par l'Express.

Jules. — Bien ! faites monter, (à part) C'est bien heureux, ma foi ! car les tailleurs ne voulaient plus me faire crédit !

IMPRIMÉ PAR L. P. NORMAND.

No. 59, rue Des Fossés, St. Roch.